

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 20 JANVIER 2018 A TOMBLAINE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président.
2. Rapport de la Commission de vérification des Pouvoirs.
3. Approbation du Traité de Fusion et ses annexes.
4. Décision de dissolution, sans liquidation avec date d'effet différé au 24 juin 2018.
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
6. Divers.

UN BUFFET

sera servi après l'Assemblée Générale Extraordinaire auquel vous êtes cordialement invité(e).